

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE Identification

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-NE-08 Plan d'Actions à Impact Economique Rapide à Agadez (PAIERA)
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Niger L'action sera menée dans la région d'Agadez
Montants concernés	Coût total estimé: 8 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 8 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Gestion directe: - Contrat de subvention avec la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP); - Contrats de subvention avec des ONG ou consortiums d'ONG ; - Contrat de services pour assistance technique à la HACP
Code CAD	160, 151
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	4. Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	1. Développement économique et emploi 4. Gouvernance et prévention des conflits
Objectif du Cadre opérationnel	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter la gestion de la migration ainsi que les retours
Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	1.2. Transformer les systèmes bâtis autour de la migration irrégulière dans les régions où le trafic de migrants et les services pour les migrants sont des facteurs économiques importants 1.3. Contribuer à une meilleure gestion de la migration le long des routes migratoires de l'Afrique occidentale
Durée de la mise en œuvre	18 mois
Bénéficiaires de l'action	Nombre de bénéficiaires directs: 65.000 Nombre de bénéficiaires indirects: 450.000

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

L'objectif principal du projet est de proposer des mesures d'accompagnement parallèlement aux mesures policières et judiciaires prises par le gouvernement du Niger en relation à la migration irrégulière.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national, le cas échéant

De par sa position géographique et en raison de la stabilité du pays dans un environnement sécuritaire régional dégradé (Libye, Mali et Nigéria), le Niger est au centre des mouvements de migration reliant le Golfe de Guinée à l'Europe via l'Afrique du Nord d'une part, et d'autre part le Golfe de Guinée au Moyen Orient via la Corne de l'Afrique. Il constitue de ce fait un carrefour et une zone de transit majeurs. Ces dernières années et à la suite de la fermeture de l'axe du nord du Mali, la région d'Agadez est devenue un passage obligé de migrants de plusieurs nationalités, notamment ceux de l'espace CEDEAO en partance vers l'Europe. Elle constitue aujourd'hui le pivot migratoire par lequel transite l'essentiel des flux migratoires en provenance du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. D'après les informations de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM), ce sont environ 6.500 migrants par semaine (données septembre 2016) qui transitent par la ville d'Agadez et d'autres endroits de la Région avec comme destination première la Libye ou l'Algérie. La région d'Agadez constitue donc la porte de sortie principale de ces flux, et son économie est aujourd'hui principalement dépendante du marché de la migration.

La région d'Agadez couvre plus de 50% de la superficie totale du pays. Elle est limitée au nord par l'Algérie sur 970 km et la Libye sur 350 km; à l'est par le Tchad sur 600 km et à l'ouest par le Mali sur 600 km.

La population de la région d'Agadez est à 45% urbaine, avec le taux d'urbanisation le plus élevé du pays après Niamey. On y assiste à une forte demande d'emplois, qui ne peut être satisfaite par l'économie formelle et légale. Cette situation s'est d'autant plus tendue avec la fermeture de plusieurs entreprises sous-traitantes d'AREVA sur le site d'Imouraren, qui a entraîné de nombreux jeunes actifs dans le chômage et la précarité à la suite de la diminution des effectifs des sociétés minières (environ 3000 personnes).

La détérioration de la situation en Libye, qui constituait le réceptacle de nombreux migrants d'Afrique de l'ouest en général et du Niger en particulier et la fermeture du corridor algérien ont contraint une bonne partie de la jeunesse désœuvrée de la région d'Agadez à investir le champ de la migration irrégulière.

Les différentes transactions et trafics liés aux flux migratoires constituent également des stratégies d'adaptation et des moyens de survie pour beaucoup de personnes constituées en réseaux de passeurs, transporteurs et propriétaires de foyers clandestins mais aussi des commerçants prospérant grâce aux dépenses des migrants bloqués dans les différents points de transit de la région. Ces transactions et trafics liés aux flux migratoires constituent aussi des ressources financières additionnelles non-négligeables pour des communes comme Agadez, Bilma, Arlit, Dirkou, Djado.

C'est dans ce contexte, nuisible au développement et de dépendance économique de la Région d'Agadez vis-à-vis de la migration que le gouvernement a adopté en mai 2015 la loi criminalisant toute activité en lien avec le trafic illicite de migrants.

2.2. Contexte sectoriel

Le projet s'inscrit dans le Programme de développement durable pour la prévention et la lutte contre la migration clandestine, présenté par le gouvernement nigérien lors du Sommet de La Valette.

Il a comme base légale les mesures législatives et règlementaires pour contrer la migration clandestine notamment l'adoption de l'ordonnance n°2010-86 du 16 décembre 2010 relative à la lutte contre la traite des personnes et la loi n° 2015-36 du 26 mai 2015 sur le trafic illicite de migrants qui se sont traduits dans un Plan d'Actions Urgentes mis en œuvre depuis l'été 2016 par les forces de sécurité et communiqué par le Ministère de l'Intérieur à l'occasion du Cadre de Concertation Migration tenu à Niamey le 6 octobre 2016.

L'interdiction du passage des migrants des nationalités étrangères au nord d'une ligne Arlit-Agadez-Dirkou se traduit par l'arrestation voire la détention des transporteurs des migrants et l'immobilisation et parfois la confiscation de leurs véhicules, ainsi que par l'arrestation des présumés passeurs et propriétaires de ghettos et le refoulement de centaines de migrants.

Les conséquences des mesures entreprises par le gouvernement affectent non seulement les propriétaires des "ghettos", des véhicules immobilisés et/ou confisqués et les transporteurs (chauffeurs), mais plus généralement l'ensemble de la population qui dépend étroitement de l'économie de la migration (restaurateurs, téléphonie, transferts monétaires, etc.). En effet avec le retour massif des ressortissants de la zone d'Agadez vivant en Lybie, l'activité de moins en moins florissante de l'extraction traditionnelle de l'or sur les sites du Djado et autres sites du fait de manque des moyens adaptés, la fermeture de plusieurs entreprises sous-traitantes d'AREVA et le dégraissage des effectifs des sociétés minières, beaucoup des jeunes se sont reconvertis dans les activités du transport, hébergement et passage des migrants en s'achetant, à crédit ou en cash, individuellement ou en groupe des véhicules du transport ou des maisons pour héberger les migrants. Ainsi, l'immobilisation de véhicules peut engendrer une situation de précarité parmi les acteurs du tissu économique indirect.

De ce fait, les "retournés de Libye" (après la chute du régime Kadhafi) ayant trouvé une activité de reconversion dans le marché de la migration risquent de redevenir chômeurs. Pour subvenir aux besoins de leurs familles, ils doivent impérativement trouver de nouvelles alternatives.

En outre, s'il est vrai que le flux massif des migrants pèse sur les infrastructures, l'hygiène, l'assainissement, la santé et contrarie toutes les programmations en matière d'investissements sociaux dans la région, il est aussi également évident que l'augmentation des transactions commerciales enregistrée ces derniers temps dans ces principaux centres a un lien direct avec le flux migratoire. Ces transactions sont d'ailleurs à l'origine du dynamisme économique dans les villes de transit des migrants.

L'application de la mesure d'interdiction de la migration des personnes de nationalité étrangère a obligé les principaux acteurs, notamment les transporteurs, à adopter une nouvelle stratégie aussi risquée et dangereuse pour l'Etat du Niger que pour les migrants. Il s'agit du contournement des principaux postes de contrôle et de sécurité par les véhicules des passeurs. Ainsi, les axes officiels sont abandonnés au profit de nouvelles routes tracées par les passeurs et autres bandes armées et trafiquants de drogues, ce qui entraîne aujourd'hui des nombreux cas d'abandon des migrants sans eau ni nourriture (nombreux décès liés notamment à la déshydratation), souvent liés aux pannes des véhicules et une augmentation progressive de l'insécurité sur l'axe "officiel" due à la baisse de la densité du trafic routier

Les mesures répressives engagées par le gouvernement nigérien entraînent également une certaine frustration des jeunes de cette région, qui pensent que ces mesures ont été prises à

leur rencontre. Il existe en conséquence un risque de les voir grossir les rangs des différents groupes terroristes et bandes organisées, et de renforcer ainsi l'instabilité régionale.

Près d'un an après le Sommet de la Valette et l'annonce d'engagements en faveur d'un développement économique légal et pérenne, le ressentiment croissant de la population vis-à-vis d'une mesure perçue comme nocive rend urgent l'offre d'alternatives économiques à l'économie de la migration.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés

La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) a développé, depuis sa création en 2011, une expérience concrète de portage politique et de supervision de programmes de relèvement post-conflits avec un grand nombre de partenaires : Union européenne (IcSP), Nations Unies (PNUD, PBF), OIM, USAID, coopération suisse, danoise, etc.

L'appui de l'UE à la HACP a commencé en 2012 avec l'IDS I (Instrument de Stabilité, Phase I, mesure exceptionnelle – 18 mois) d'un montant de 12 M EUR. Ce programme couvrait la région d'Agadez et les communes frontalières des régions de Tahoua et Tillabéry. Il s'agissait alors d'aider la région à se redresser après la 2^{ème} rébellion Touarègue des années 2007/2009 et à faciliter la réinsertion des retournés de Lybie (2011).

Ce programme a été suivi en 2014 par un IDS II doté de 22 M EUR (réponse intérimaire – 36 mois) qui couvrait la totalité des communes cibles de la HACP à savoir les 61 communes de la bande sahélo-saharienne réparties entre les régions de Tillabéry à l'ouest et de Diffa à l'est en passant par Agadez, Tahoua et Zinder. Ce programme, qui vient de se terminer, répondait à la même préoccupation de favoriser l'insertion des jeunes en déshérence dans cette zone particulièrement vulnérable. En plus des problématiques déjà prises en compte avec l'IDS I, la phase II a apporté des réponses aux besoins de relèvement en région de Diffa (suite du conflit avec Boko Haram) et de Tillabéry du fait de l'insécurité qui règne dans cette région frontalière du Mali. A noter que dans le cadre de l'IDS II, la HACP, outre son rôle de maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du programme, a mis en œuvre directement le Projet d'Appui à la Paix et à la Stabilité (PAPS) avec la modalité de Devis Programmes.

Depuis le début de l'année 2016, le programme SECURISER (IcSP), aussi mis en œuvre sous la coordination de la HACP, doté avec 15,5 M EUR est plus spécifiquement tourné vers la région de Diffa. Ce programme s'inscrit dans la lignée des actions déjà mises en œuvre au Niger dans le cadre de l'Instrument de Stabilité depuis 2012. Il comporte également une composante d'amélioration de la gestion des flux migratoires en région d'Agadez.

Karkara est une ONG nigérienne, qui dispose d'une bonne capacité technique et financière, la connaissance du contexte local et de ses parties-prenantes. Elle jouit également d'une expérience avérée dans la mise en œuvre de projets de relèvement socio-économique en faveur de la jeunesse dans le cadre des trois programmes IdS/IcSP mentionnés auparavant.

Le **Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli (CISP)** a une vaste expérience dans la protection et valorisation du patrimoine nigérien, dans l'organisation et la mise en œuvre d'événements culturels et dans la mise en place et le financement d'activités génératrices de revenus pour les jeunes. L'ONG a récemment bénéficié de financements européens, notamment dans le cadre du Programme de réponses intermédiaires visant à atténuer les risques d'insécurité et d'instabilité dans les régions Nord-Ouest et Sud-Ouest du pays (IdS II).

L'approche de programmation culturelle développée par le CISP comprend des aspects de soutien à la diversité culturelle et au développement social, promotion des opportunités d'insertion professionnelle et mise en lien entre culture et opportunités économiques

3.2. Actions complémentaires

Près d'un an après le Sommet de la Valette (novembre 2015) et l'annonce d'engagements forts en matière de soutien aux alternatives à la migration et à l'économie qu'elle engendre, force est de constater que l'apparition de ces alternatives se fait encore attendre.

L'approche globale de l'UE pour promouvoir le développement socioéconomique de la région tout en consolidant la paix et la stabilité reste et demeure: Sécurité – Développement – Migration. Une telle approche semble impérative pour s'attaquer aux défis bien connus de la région d'Agadez : le déficit de gouvernance dans le contexte d'une décentralisation naissante et la pauvreté chronique/absence de perspectives pour les populations, les jeunes en particulier. L'atteinte des objectifs de l'approche globale requiert une articulation coordonnée des instruments financiers de l'UE.

La mise en œuvre opérationnelle de cette approche se traduit aujourd'hui principalement par :

- L'ouverture de l'antenne EUCAP Sahel au niveau de la région d'Agadez en Avril 2016 ;
- La mise en œuvre du Projet Agadez-Migration (AGAMI) par l'OIM sous financement IcSP. Ce projet comprend des actions de collecte de données, de profilage, une étude socio-économique sur l'impact des migrations sur la région, des mesures d'assistance aux migrants et retournés de la Lybie et de l'Algérie, ainsi que la mise en œuvre d'une phase pilote d'appuis au retour et à la réintégration des migrants arrivant au Centre de Transit d'Agadez. La suite et élargissement de ce projet pilote est financé par le Fonds Fiduciaire depuis septembre 2016 (Migrant Resource and Response Mechanism - MRRM)
- Le soutien à l'amélioration de la santé en zone nomade (Mali-Niger, mis en œuvre par MDM Belgique et ALIMA) résultant d'une initiative parlementaire (UE).
- La poursuite du Projet d'appui au développement local des Régions du Nord du Niger (2012-2017) d'un montant de 25,6 M EUR.
- Le soutien continu (FED 10 et 11) au désenclavement de la région à travers différents projets d'infrastructures routières doit permettre d'améliorer l'accès aux marchés et de stimuler les échanges économiques entre la région et les autres centres urbains (Tahoua, Zinder, Niamey).

Ces projets « structurants » ne permettent par nature pas d'obtenir un impact rapide sur une situation où l'économie de la région souffre de sous-développement chronique, auquel l'insécurité a largement contribué, notamment depuis la dernière rébellion.

Répression de l'économie de la migration, soutien et assistance aux migrants vulnérables, ces actions n'ont pas pour vocation première de stimuler le tissu économique régional et le ressentiment monte au sein de la population d'Agadez vis-à-vis de mesures dont ils ne ressentent jusqu'à maintenant aucun bénéfice.

Il convient de noter que d'autres financements seront bientôt lancés sur le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE. Il s'agit entre autres de :

- Projet de Renforcement de la gestion durable des conséquences des flux migratoires (GIZ);
- Projet de Création d'emploi dans les zones de transit au Niger -Zinder et Agadez (AFD)
- Projet d'Insertion professionnelles des jeunes dans les zones de transit au Niger – Tahoua et Agadez (LUXDEV) ;

Ces derniers ne sont cependant pas encore opérationnels, et il y a entretemps urgence d'offrir des alternatives à l'économie de la migration, mais également de matérialiser les engagements de la Valette de manière concrète et visible.

Le lancement rapide du projet PAIERA permettra d'atténuer la désynchronisation entre les mesures de répression déjà engagées par les autorités et les mesures d'appui aux alternatives économiques aujourd'hui très attendues par les populations locales, et devrait combler le décalage avant le démarrage et la mise en œuvre des autres actions prévues.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

La HACP, responsable du pilotage du projet, s'assurera d'une communication continue avec les autorités locales et les différents acteurs présents dans la zone de mise en œuvre, et notamment l'OIM, ainsi qu'avec l'AFD, la GIZ et LUXDEV lorsque leurs interventions respectives seront lancées. En matière de coordination, il communiquera également étroitement avec le futur assistant technique de l'UE auprès du Conseil Régional d'Agadez (financement sur Projet d'appui au développement local des Régions du Nord du Niger).

4. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1. Objectifs global

Objectifs **global** de l'action est de proposer des mesures d'accompagnement parallèlement aux mesures répressives prises par le gouvernement du Niger sur la migration irrégulière.

4.2. Objectifs spécifiques

OS.1. Amorcer un dialogue avec les principaux acteurs des filières d'immigration irrégulière, les sensibiliser sur la politique de l'Etat en la matière, et sur les risques liés au trafic. Etudier et formuler des options de reconversion.

OS.2. Offrir des opportunités d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle aux acteurs économiques qui bénéficient directement ou indirectement des retombées financières liées aux migrants.

4.3. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

- Les transporteurs de migrants, y compris chauffeurs et autres personnels liés au transport,
- Les passeurs et différents intermédiaires qui mettent les migrants en contact avec les transporteurs¹,
- Les propriétaires de foyer et de maisons closes qui hébergent les migrants,
- Le milieu de la prostitution qui s'est développé avec le trafic des migrants,
- Les commerçants dont l'activité légale s'est développée parallèlement au trafic,
- Les Forces De Sécurité (FDS) en charge du contrôle des flux migratoires (environ 1.500 effectifs)
- Les communes d'intervention sélectionnées parmi les 15 de la région d'Agadez.
- Les personnes qui bénéficient de façon directe et indirecte des retombées économiques liées au trafic des migrants en particulier les jeunes et les femmes de la région d'Agadez.

4.4. Résultats escomptés et principales activités

Résultat 1 : Un dialogue s'est instauré avec les acteurs clés du trafic des migrants. La politique du gouvernement en la matière et les risques liés au trafic sont connus par les acteurs du trafic de même que leurs contraintes/revendications sont connues des autres parties

¹ Les "connecteurs" (dealers) sont de nationalité nigérienne ou étrangère. Il est fréquent qu'ils soient natifs des pays d'origine des migrants et établis dans les villes carrefours (Agadez, Dirkou, Seguidine,...)

prenantes. Des pistes de solution sont identifiées pour permettre aux trafiquants de se reconverter vers des activités licites.

En fonction des résultats de cette consultation et selon la nature et la faisabilité immédiate ou non des actions de reconversion identifiées, un abondement financier additionnel du projet pourra être envisagé.

- **Activité 1.1** : diagnostic rapide de la situation actuelle du trafic et de son évolution (Djado, nouvelles routes...), enquête auprès des acteurs clés.
- **Activité 1.2** : sensibilisation auprès du public cible sur les mesures et dispositions du Gouvernement pour lutter contre la migration irrégulière.
- **Activité 1.3** : dialogue inclusif avec les parties prenantes pour identifier des solutions de reconversions. Rédaction d'une proposition de « plan de reconversion ».
- **Activité 1.4** : Organisation d'un forum de restitution; diffusion du plan de reconversion et plaidoyer pour son financement.
- **Activité 1.5** : En fonction des résultats du processus de consultation, et de la faisabilité immédiate ou non des options identifiées, mise en œuvre d'actions de reconversion.

Résultat 2 : Les acteurs directs du trafic susceptibles d'être intéressés par des activités de reconversion et les bénéficiaires indirects des retombées économiques liées au trafic ont été identifiés et réorientés vers des activités offrant une certaine forme de réinsertion professionnelle et adaptées à leurs capacités tout en compensant partiellement le manque à gagner lié à l'arrêt du trafic.

- **Activité 2.1** : état des lieux des opportunités de formation et de création d'emplois dans la région d'Agadez (synthèse des études les plus récentes, examen des PDC et du PDR de la région), consultation des acteurs, pré-identification des opportunités et des projets finançables.
- **Activité 2.2** : création de Comités communaux d'analyse et d'approbation des projets dans chacune des 15 communes.
- **Activité 2.3** : identification, exécution et accompagnement de projets générateurs d'emplois dans chaque commune sur les volets identifiés par commune :
 - Volet Activités Génératrices de Revenus (AGR),
 - Volet Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO),
 - Volet agriculture – élevage,
 - Volet sport, culture et patrimoine,
 - Volet infrastructures publiques.

4.5. Analyse des parties prenantes

L'action sera mise en œuvre en étroite collaboration avec les autorités locales et les services techniques déconcentrés, qui seront directement impliqués dans les activités du projet qui concernent leurs compétences géographiques et techniques (processus de décentralisation).

Sans que cela soit limitatif, les acteurs suivants seront impliqués tout au long de la mise en œuvre des activités :

- Direction régionale du Ministère du Plan (point focal institutionnel du projet à Agadez, avec la HACP dont elle assure la représentation en région);

- Les services techniques déconcentrés (formation professionnelle, génie rural, développement communautaire, culture, etc.) ainsi que le Directeur de la Culture sont et seront impliqués à toutes les étapes du cycle de projet. Dans les communes n'étant pas des chefs-lieux de départements ou de régions, ce sont les autorités locales qui seront impliquées dans les activités du projet.
- Les Maisons de la Culture, en tant qu'institutions culturelles publiques sont sous tutelle de la Direction de la culture, division maisons de Culture et Centres de Jeunes du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. Elles seront le centre de gravité des activités en région pour la mise en œuvre des activités de formation, pour la mobilisation de jeunes, pour l'organisation et la diffusion des activités culturelles et la durabilité de l'action.

Enfin, lors de la phase démarrage, un diagnostic (état des lieux) rapide de la situation actuelle devra être réalisé pour mieux connaître les dynamiques en cours, les enjeux et les perspectives. Ce diagnostic devrait notamment se baser sur une enquête auprès des acteurs clés du trafic des migrants et sur la consultation des études récentes existantes sur le phénomène. Ce travail aboutira à une analyse détaillée des parties prenantes.

4.6. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Manque de moyen de l'Etat nigérien pour assurer un contrôle effectif des flux migratoires	E	Renforcer la HACP, collaborer avec l'OIM. Mesures de renforcement des capacités nationales dans le cadre d'autres projets FFU et FED. Le projet s'efforcera avant tout à développer des méthodologies et procédures au niveau technique et local qui prendront en compte l'ensemble des facteurs en présence.
Difficultés prévisibles d'intervention auprès des acteurs principaux du trafic, risque de rater la cible principale.	M	Adopter une approche prudente et progressive; élaborer des messages clairs et adaptés; développer un relationnel basé sur la confiance;
Contexte très mouvant exigeant une certaine marge de flexibilité.	M	Flexibilité dans la formulation et suivi rapproché des actions pour réagir rapidement aux circonstances en constante évolution.

Les partenaires de mise en œuvre conduiront un monitoring de la situation tout au long de la mise en œuvre du projet et consulteront la DUE pour tous changements dans le chronogramme ou la couverture géographique du projet, qui seraient nécessaires pour des raisons de force majeure.

Les hypothèses pour la réussite du projet et de sa mise en œuvre sont:

- La situation sécuritaire des zones d'intervention du projet reste stable;
- Concernant le résultat 1, les groupes-cibles identifiés acceptent d'être impliqués dans le projet.

Le Projet s'inscrira dans une logique de complémentarité avec les autres intervenants de la zone et recherchera autant que possible une mutualisation des moyens pour mener son action.

4.7. Questions transversales

Toutes les actions mises en œuvre par le projet prendront en compte les spécificités des différents groupes-cibles (par sexe et âge notamment) pour garantir l'appropriation des initiatives lancées pour la réinsertion socio-économique.

Selon les données de l'OIM, les jeunes (19-31 ans, et en particulier les hommes) sont les plus vulnérables face à l'exercice d'activités illégales ou même l'affiliation à des groupes violents. Ainsi, le projet cherchera à les faire participer activement dans le développement de la communauté pour leur donner les moyens pour le développement socio-économique et leur faire prendre conscience des conséquences néfastes de la migration irrégulière et l'exercice d'activités illégales.

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Convention avec l'organisation

Contrat de subvention entre la Commission européenne et la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) qui sera responsable du pilotage du projet;

Contrats de subvention entre la Commission européenne et un consortium d'ONG ou des ONG individuelles ;

Contrat de services de la Commission européenne pour l'Assistance Technique à la HACP.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de la mise en œuvre est de **18 mois**. Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera d'un maximum de 3 mois à partir de la signature de la convention de mise en œuvre.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

La HACP mettra en œuvre directement les activités du Résultat 1 et consacra à son tour une partie de l'enveloppe qui lui sera allouée pour l'attribution d'un certain nombre de subventions à des ONG locales de la région d'Agadez pour une meilleure implication de la société civile d'Agadez, qui auront été préalablement sélectionnées pour la mise en œuvre des activités du Résultat 2.

Par ailleurs, des activités mises en œuvre par les ONG ou consortiums d'ONG directement contractés par la Commission (à ce stade, Karkara et CISP) contribueront également au Résultat 2.

5.4. Budget indicatif

Volet	Montant EUR
Objectif spécifique 1	
Résultat 1	800 000
Objectif spécifique 2	
Résultat 2	6 000 000
Gestion / Coordination (y compris coûts indirects)	750 000
Communication et visibilité	250 000
Evaluation et audits	200 000
Total de l'action	8 000 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

La coordination et pilotage sera assurée par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP). Un Comité de coordination, de suivi & évaluation (CCSE), organe de contrôle et de concertation du PAIERA est constitué pour superviser la bonne marche du programme, assurer l'appropriation du projet par les autorités locales et proposer des orientations stratégiques pour son exécution.

L'exécution des contrats est confiée :

- **Résultat 1** : au Secrétariat Général de la HACP;
- **Résultat 2** :
 - HACP avec des ONG locales issues de la Société Civile de la région d'Agadez contractées pour un ou plusieurs volets (200.000 €);
 - à un consortium d'ONG ou à des ONG individuelles directement contractées par la Commission pour un ou plusieurs volets (identifiées et confirmées à ce stade : CISP et Karkara);

La Cellule HACP/UE composée des Directions « Partenariat et Finances (DPF) » et « Programmation et Suivi & Evaluation (DPSE) », associée à l'assistance technique sera impliquée dans la mise en œuvre du résultat 1 et dans le suivi-évaluation des résultats 2 et 3. La Cellule HACP/UE sera basée au sein des locaux de la HACP à Niamey et disposera d'une antenne à Agadez.

L'assistance technique sera basée à :

- i) Niamey avec deux experts : 1 Chef d'équipe et 1 expert administration/finances. Cette assistance technique fait l'objet d'un contrat spécifique ;
- ii) Agadez avec 1 expert en suivi-évaluation et 1 expert en suivi administratif et financier

Cette assistance, technique basée à Agadez, collaborera avec le Directeur régional du Plan, point focal de la HACP dans la région, avec le Conseil Régional et avec les communes.

5.6. Suivi des résultats

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de l'organisation partenaire. À cette fin, cette dernière établira un système de suivi interne, technique et financier permanent pour la mise en œuvre du projet PAIERA.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

Sans préjuger des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

5.7.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)

La HACP procédera à une évaluation finale par l'intermédiaire de consultants indépendants. Le rapport d'évaluation sera communiqué à l'autorité contractante, au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations de l'évaluation et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec les autorités du pays partenaire, des potentielles actions de suivi à mener.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

Il convient de souligner qu'une attention toute particulière devra être apportée à la communication autour du projet PAIERA, ainsi qu'à sa visibilité auprès des populations de la région d'Agadez. Dans le contexte décrit plus haut, il est en effet capital de montrer des signes tangibles d'engagement et d'actions dans le domaine de la redynamisation de l'économie légale de la région.

Liste d'acronymes

AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
CISP	Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli
DUE	Délégation de l'Union Européenne
FFU	Fonds Fiduciaire d'Urgence
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HACP	Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
HIMO	Haute Intensité de Main d'Oeuvre
IDS	Instrument de Stabilité
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
PAIERA	Plan d'Actions à Impact Economique Rapide à Agadez
PDC	Plan de Développement Communal
PDR	Plan de Développement Régional
UE	Union européenne

Annexe 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entreprenariat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (maximum 2 pages)

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (si disponible)	Cibles (si disponible)
Objectif global: impact	L'objectif général de l'action est de contribuer à la stabilité régionale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.	Nombre de migrants quittant Agadez à destination de la Libye. Niveau de revenu (par âge, genre, localité)	6.500 / semaine (OIM) Rapport Banque Mondiale	TBD TBD
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	OS 1. Amorcer un dialogue avec les principaux acteurs des filières d'immigration irrégulière, les sensibiliser sur la politique de l'Etat en la matière et sur les risques liés au trafic. Etudier et formuler des options de reconversion. OS 2. Les acteurs économiques qui bénéficient directement ou indirectement des retombées financières liées au transport des migrants disposent d'opportunités d'emploi et de réinsertion socioprofessionnelle.	Existence d'un plan de reconversion pour les acteurs du trafic illicite de migrants. Nombre d'emplois créés (désagrégés par âge, sexe, secteur d'activité, localité)	0 0	1 65.000 (incluant les emplois HIMO temporaires)
Résultats	(OS 1) Résultat 1 Un dialogue s'est instauré avec les acteurs clés du trafic des migrants. La politique du gouvernement en la matière et les risques liés au trafic sont connus par les acteurs du trafic de même que leurs contraintes/revendications sont connues des autres parties prenantes. Des pistes de solution sont identifiées pour permettre aux trafiquants de se reconvertir vers des activités licites.	Nombre d'actions / réunions / entretiens de sensibilisation menés. Nombre d'acteurs clés du trafic disposés à s'engager dans des actions de reconversions	1 (Table Ronde Migration du 22/10/2016 à Agadez) 0 0	Min. 36 (différents formats) TBD

	<p>(OS 2) Résultat 2 Les acteurs directs du trafic susceptibles d'être intéressés par des activités de reconversion et les bénéficiaires indirects des retombées économiques liées au trafic ont été identifiés et réorientés vers des activités offrant une certaine forme de réinsertion professionnelle et adaptées à leurs capacités tout en compensant partiellement le manque à gagner lié à l'arrêt du trafic.</p>	<p>Nombre d'acteurs directs du trafic participant effectivement aux actions de reconversion</p> <p>Nombre de bénéficiaires indirects des retombées économiques liées au trafic bénéficiant d'activités alternatives</p>	<p>0</p>	<p>TBD</p> <p>65.000</p>
--	---	---	----------	--------------------------